

LES CONTES DE MAUHARGAT

Chapitre 10 : « Les purs arroseurs arrosés »

« Un cop era » (il était une fois) une communauté de « Bienheureux » qui se divise sur le prix de l'eau, multiplié par sept à la suite de travaux pharaoniques : le renouvellement complet de la desserte en eau potable et l'installation d'une collecte des eaux sales, jusque-là inexistante.

1. UNE ELECTION A TROIS

Pour l'élection de l'équipe du « conducator », les « Bienheureux » se répartissent donc en trois groupes concurrents.

Les « Fédérateurs », responsables de l'explosion de la facture d'eau, démontrent, par exemple, que le collègue ne pouvait pas voir le jour sans être raccordé aux réseaux, ne serait-ce que pour la couverture incendie.

Les « purs », dissidents des « fédérateurs », plaident pour une gestion du service en régie, jugée moins douloureuse que la solution adoptée de la délégation à une société privée, pour le porte-monnaie des « Bienheureux ».

Les « doloristes » renvoient dos à dos leurs deux rivaux et affirment, sans autre forme de procès, que l'on aurait pu faire moins vite et moins cher.

Au résultat, contre toute attente, les « fédérateurs » l'emportent, ne cédant qu'un seul siège aux « doloristes ».

Peut-on en déduire que, tout bien réfléchi, les « Bienheureux » sont globalement satisfaits ? A vérifier...

2. UN « GABELOU » VIGILANT

Trois mois plus tard, le « conducator » confirmé reçoit du commissaire de la République une injonction critique sur le budget communautaire, rédigée par le « gabelou ».

A sa lecture, il relève trois registres d'interpellation : le « gabelou » ne l'a pas informé directement alors qu'il est le conseil de communauté / son rapport a été rédigé entre les deux tours de l'élection / l'appréciation selon laquelle « le budget n'est ni sincère, ni véritable » trône in extenso dans un libellé électoral diffusé par les « purs ».

Interrogé par le « conducator », le « gabelou » invoque le devoir de réserve en temps d'élection pour justifier son attitude, reléguant au panier le principe de « continuité républicaine ».

Quant à la convergence de rédaction entre son rapport et diagnostic répandu par les « purs », il proteste énergiquement : « Mais, je ne suis pas un pur, moi ».

Le « conducator » se résigne alors à conclure que cet étrange copié-collé s'explique peut-être par l'appartenance au groupe des « purs » d'une « Bienheureuse » collègue du « gabelou ». C'est sur ces bases qu'il construit sa réponse argumentée au commissaire de la République.

3. UNE « MAIADE » BOYCOTTEE

Encore trois mois plus tard, se déroule la plantation du mai sensé réunir les « Bienheureux » de toutes sensibilités : or, les « purs » se distinguent ce jour-là par une absence visiblement calculée.

Peu après, le « conducator » apprend dans la bouche d'un « pur » d'une communauté voisine qu'il se serait livré à une missive officielle pour le moins contestable.

Et, lors d'une manifestation de rue, l'élu départemental « pur » lui signifie qu'il s'est conduit comme les corbeaux durant l'occupation allemande.

Stupéfait, le « conducator » réalise alors que les « purs », informés de sa réponse au commissaire de la République, l'accusent d'avoir cherché à évincer de son emploi la « collègue du « gabelou », (sic... !).

4. UNE MISE AU POINT SALUTAIRE

Complètement « estourbit » par de telles rumeurs, le « conducator » publie dans le journal de la communauté le rapport du « gabelou », le libellé des « purs » et sa réponse officielle. Et de conclure à l'intention des « Bienheureux » : « A vous de juger ! ».

Les « purs » se réunissent dans la foulée au niveau intercommunautaire pour finalement décider de ne pas réagir, toute contr'attaque s'avérant à double tranchant : la rumeur s'évapore....

Trois mois plus tard (encore !), la « Bienheureuse » concernée trouvera l'occasion de préciser au « conducator » qu'elle n'avait pas accordé de crédit à l'hypothèse de son exclusion.

Il n'en reste pas moins que, désormais, l'élu départemental « pur » n'adressera plus la parole au « conducator », demandant à des tiers de lui transmettre ce qu'il avait à lui dire y compris en réunion publique, ce qui ne lassait pas d'étonner bien au-delà des « Bienheureux », (sic... !).

« Et cric et crac, moun conte es acabat »

PS : Toute ressemblance avec des personnes, des faits et des lieux existants ou ayant existé, est tout à fait fortuite, bien entendu.

